

Articles admissibles :

- Équipements pour activités/programmes récréatifs
 - Fournitures/Frais liés aux activités communautaires intégrées
 - Frais pour leçons instrumentales et musicales (p. ex. leçons de guitare, leçons de piano)
 - Cartes de bingo en braille, cartes à jouer et dominos
 - Cours de cuisine (n'entraînant pas de certification)
 - Cours/Ateliers de théâtre
 - Adhésion à des musées (p. ex. sensoriel, STEM)
 - Cours d'art
 - Adhésion à une salle de sports
 - Cours de fitness
 - Leçons de natation
 - Leçons/Frais/Dépenses liés à des sports (p. ex. football, baseball, golf, ski, bowling, cheerleading)
 - Leçons d'arts martiaux (p. ex. karaté, taekwondo)
- Équipements pour activités/programmes récréatifs, suite
 - Leçons de danse/ballet
 - Équinothérapie/Hippothérapie/Équitation
- Articles sensoriels
 - Chaise pour équilibre
 - Fauteuil poire
 - Balançoire d'intérieur ou d'extérieur
 - Mini trampoline (un seul utilisateur)
 - Mur d'escalade
 - Objets anti-stress/Jouets sensoriels
 - Pomme de douche
 - Coussin/Cale de positionnement
 - Tapis protecteurs
 - Couvre-oreilles antibruit
 - Tunnel thérapeutique
 - Activités/Travaux manuels sensoriels, liés aux diagnostics I/DD
- Articles/Services qui ne sont pas couverts ou disponibles par d'autres moyens, et ont été examinés et approuvés par le Comité
- Repos (voir section G de l'ADM)
- Colonie de vacances (voir section H de l'ADM)
- Appareils électroniques (voir section J de l'ADM)
- Suppléments/Médicaments en vente libre approuvés par un médecin si refusés par l'assurance* et décrits dans le plan de traitement de la personne comme liés aux diagnostics I/DD
- Remplacement/Réparation de lunettes ou appareils auditifs sur ordonnance si refusés par l'assurance*
- Frais juridiques liés à la tutelle et fiducies pour besoins spéciaux
- Vêtements en tant que nécessité en raison de besoins atypiques incluant :
 - Besoins cliniques spécifiques liés à une déficience intellectuelle/de développement (intellectual/developmental disability, I/DD) (p. ex. pression masticatoire excessive, destruction en raison d'un comportement ou d'incontinence). Les besoins cliniques doivent être inclus dans le plan de vie (le cas échéant) avec un plan visant à atténuer le comportement (le cas échéant), ou autre documentation appropriée requise par le prestataire FSS et/ou le bureau régional (Regional Field Office, RFO) pour justifier la demande*, ou
 - Besoins relatifs à la santé/sécurité, environnementaux ou fonctionnels (c.-à-d. blouson d'hiver, bottes de neige, etc.),
- Incontinence liée à des articles/fournitures, en l'absence de Medicaid et/ou d'assurance de responsabilité civile tierce pour les couvrir, ou si vous dépassez la quantité de produit couverte par l'assurance.*
- Achat/Remplacement de matelas/sommier à ressorts en tant que dépense atypique en raison d'une incontinence/problèmes comportementaux documentés avec un plan pour prendre en charge ces comportements (le cas échéant) ou résultant de risques environnementaux (p. ex. punaises de lit, dégâts causés par un incendie/de l'eau). Demandes au plus une fois tous les 2 ans,
- Protège-matelas (imperméables, de prévention des punaises de lit, etc.), et
- Autres articles tels que jugés nécessaires et remboursables par le RFO

Articles non admissibles :

Soins de santé/personnels :

- Les articles couverts par Medicaid ou autre assurance maladie, y compris les articles liés à l'incontinence et les médicaments d'ordonnance/fournitures médicales
- Couches si couvertes par l'assurance*
- Lingettes si couvertes par l'assurance*
- Bavoires
- Thérapies/Traitements expérimentaux
- Activités dentaires
- Brosse à dents
- Lunettes sur ordonnance si couvertes par l'assurance*
- Services dermatologiques
- Sédation
- Lavements
- Frottis buccaux, seringues
- Baignoire portable
- CBD ou produits cannabiques
- Nutrisystem – programme de perte de poids
- Entraînement individuel
- Conseiller de vie
- Équipements d'exercice (p. ex. machine elliptique, tapis roulant, poids et haltères)

Dépenses pour la maison :

- Appareils ménagers, grands et petits (p. ex. machine à laver, sèche-linge, mixeur)
- Mobilier
- Matelas, à moins que les critères ne soient respectés*
- Bricolage*
- Loyer/Garantie de loyer*
- Articles d'entretien*
- Climatiseur
- Chasse-neige/Services de chasse-neige
- Système de surveillance vidéo
- Couverture de piscine
- Fontaine d'eau
- Aliments (en tant que dépenses courantes/de routine)*
- Boîte à lunch, bouteille d'eau

Voyage/Transport :

- Véhicules (p. ex. voitures, motos)
- Réparations automobiles
- Batteries (tandem côte à côte, chaise roulante — si couverts par l'assurance*, etc.)
- Carburant
- Siège de voiture
- Hôtel/Hébergement, indemnités de déplacement et frais de déplacement
- Dépenses de conférence
- Vélos/Tricycles/Trottinettes
- Service de taxi/Courses Uber ou Lyft
- Poussette

Dépenses fiscales :

- Biens immobiliers (p. ex. frais liés à la maison ou à l'appartement)*
- Frais financiers
- Factures fiscales
- Taxe de vente
- Frais d'expédition
- Tickets modérateurs
- Amendes
- Frais funéraires

Dépenses dupliquées/couvertes autrement :

- Mises à jour des articles/services couverts par l'exemption pour HCBS ou d'autres sources, y compris budgets d'autodirection (p. ex. modernisation des matériaux pour clôtures, financement supplémentaire pour une colonie de vacances de coût élevé)
- Articles/Services liés à/requis pour une participation/inscription à un programme de jour [fondé sur une dérogation]
- Articles couverts par d'autres prestations versées par l'État (p. ex. programmes de téléphones portables gratuits)
- Articles couverts par un budget d'autodirection, si quelqu'un dispose de services autodirigés
- Réparation/Remplacement d'équipements

Articles non admissibles, suite :

Services/Biens éducatifs :

- Cours universitaires/Programmes de certification
- Manuels d'éducation à domicile
- Cours particuliers
- Programmes parascolaires
- Évaluations/Réévaluations académiques
- Les articles et services auxquels une personne est admissible dans le cadre de leurs services éducatifs (p. ex. ergothérapie, physiothérapie)
- Programme/Application d'apprentissage ABCmouse

Articles/Services divers :

- Plans de souscription régulière et continue
- Achat de téléphone portable et plans de téléphonie cellulaire
- Plans de données pour iPad
- Écouteurs
- Trackers/Appareils GPS ; appareils de surveillance vidéo ou audio
- Équipements récréatifs d'extérieur (balançoires, ensembles de jeux)
- Dépenses/Droits d'entrée courants associés à des activités récréatives communautaires (p. ex. zoos, parcs d'attractions)
- Articles de luxe (p. ex. piscines, jacuzzis)
- Tickets de concert
- Vêtements en tant que dépense courante ou à moins que les critères en lien avec un diagnostic I/DD ou un besoin de santé/sécurité de la personne ne soient respectés*
- Barrières de protection pour enfants
- Autres articles considérés inappropriés pour remboursement par le RFO

Voir section I (3) de l'ADM pour remboursements uniques admissibles de ces articles/services

Les nouveaux ajouts ont été surlignés

***Indique qu'un justificatif est requis**